

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Formation BP JEPS – Spécialité : animateur – Mention : Loisirs tous publics

INFORMATIONS PRATIQUES

Madame, Monsieur, l'accès à la formation BP JEPS animateur - Loisirs tous publics est conditionné par :

1) Les Tests d'Exigences Préalables (TEP) qui auront lieu à la MFR de MOISSAC :

le Lundi 13 septembre 2021 (épreuves de sélection)

L'inscription aux TEP est à réaliser par le candidat.

Le dossier de candidature (dossier d'inscription et documents à fournir) et le descriptif des épreuves des TEP sont sur le site de la MFR de Moissac : www.mfrmoissac.asso.fr. Les candidats peuvent également retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat de la MFR de Moissac.

La réussite aux TEP conditionne la convocation à l'entretien de positionnement. Les candidats retenus seront convoqués individuellement à l'entretien de positionnement.

Les candidats en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation ou en emploi dans une structure permettant la réalisation des activités professionnelles mentionnées dans référentiel sont dispensés de TEP.

2) La présence à l'entretien de positionnement. Cet entretien permet de valider le parcours de formation. Un contrat individuel de formation sera établi au cours du positionnement.

Les entretiens de positionnements des candidats retenus aux TEP auront lieu à la MFR de Moissac :

le 05 et 06 octobre 2021

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier à faire parvenir au secrétariat de la MFR avant le 04 octobre 2021

- × Le dossier d'inscription avec photo
- × La fiche de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation
- × Un CV à jour
- × Une lettre de motivation pour intégrer la formation BPJEPS LTP
- × Un règlement de 25€ d'adhésion à l'association à l'ordre de la MFR de Moissac
- × Un règlement de 35€ de frais de dossier d'inscription à l'ordre de la MFR de Moissac, ce chèque ne fait l'objet d'aucun remboursement.